



**AVIS
D'ENQUÊTE PUBLIQUE
ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL
DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE**

Par arrêté n° 2022/15 en date du 17 Février 2022, le Président de la Métropole a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) de Tours Métropole Val de Loire.

Le RLPI réglemente l'installation des publicités sur le territoire métropolitain en instaurant quatre zones de publicité (ZP), aux protections graduées selon la sensibilité paysagère, patrimoniale, architecturale des lieux. Il définit également des règles relatives aux enseignes.

Tours Métropole Val de Loire, représentée par son Président, est l'autorité en charge de l'élaboration du RLPI. Au terme de cette enquête publique, le projet de RLPI, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, pourra être approuvé par délibération du Conseil métropolitain.

L'enquête publique se déroulera au siège de Tours Métropole Val de Loire, situé 60 avenue Marcel Dassault à Tours, siège de la présente enquête publique, durant 31 jours :

du mardi 22 mars 2022 à 9h00

au jeudi 21 avril 2022 à 12h00

aux jours et heures d'ouverture suivants : **du lundi au jeudi, de 8h15 à 17h30 et de 8h15 à 17h le vendredi** où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête. Un dossier identique et un registre d'enquête seront déposés dans les 22 mairies des communes membres de la Métropole et consultables aux horaires d'ouverture au public.

Le dossier sera consultable sur le site internet : www.tours-metropole.fr

Monsieur Jean-Jacques ROUSSEAU (ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en retraite), a été désigné président de la commission d'enquête. Messieurs Alain VAN KEYMEULEN, officier de l'armée de terre en retraite et Yves CORBEL, ingénieur divisionnaire des travaux des eaux et forêts en retraite en sont membres titulaires.

Les observations pourront être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à M. le président de la commission d'enquête - élaboration du RLPI de Tours Métropole Val de Loire - 60 avenue Marcel Dassault 37206 TOURS CEDEX 3, ou par voie électronique dont l'objet du mail précisera « enquête publique relative à l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal – observations à l'attention du président de la commission d'enquête » à l'adresse : enquetepublique-rlpi@tours-metropole.fr

Ces observations seront transmises à la commission d'enquête, jointes au registre et retransmises sur le site internet de Tours Métropole Val de Loire.

Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique installé au siège de Tours Métropole Val de Loire aux jours et heures précités d'ouverture des services, ainsi que dans les mairies.

Toute information complémentaire relative au projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal peut être demandée auprès de Monsieur le Président :

- Par courrier adressé à Tours Métropole Val de Loire, 60 avenue Marcel Dassault 37206 TOURS CEDEX 3
- Par mail à l'adresse : enquetepublique-rlpi@tours-metropole.fr
- Par téléphone à 02 47 80 11 80

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du dossier d'enquête publique, à leur demande et à leurs frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- **au siège de Tours Métropole Val de Loire, le mardi 22 mars 2022 de 9h00 à 13h00,**
- **à la mairie de Savonnières, le mardi 29 mars 2022 de 9h00 à 12h00,**
- **à la mairie de Saint-Cyr-sur-Loire, le samedi 2 avril 2022 de 9h00 à 12h00,**
- **à la mairie de Joué-lès-Tours, le samedi 9 avril 2022 de 9h00 à 12h00,**
- **à la mairie de Tours, le mercredi 13 avril 2022 de 14h00 à 17h00,**
- **à la mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jeudi 14 avril 2022 de 14h00 à 17h00,**
- **à la mairie de Luynes le mercredi 20 avril 2022 de 9h00 à 12h00,**
- **au siège de Tours Métropole Val de Loire, le jeudi 21 avril 2022 de 9h00 à 12h00.**

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront consultables au siège de la Métropole, sur le site internet de la Métropole et l'information sera relayée dans chaque mairie dès leur réception et durant un an à compter de la clôture de l'enquête.